Centre de santé et de services sociaux
des Sources

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre de l'ordonnance : Initier une mesure thérapeutique La titration du CPAP à domicile		N° de l'ordonnance : OC-47
Référence à un protocole : Oui ☐ Non ☑ Si oui, lequel :	Date de mise en vigueur : Février 2012	Date de révision :
Professionnel habilité : L'inhalothérapeute qui possède la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.		
Secteur d'activité visé : Soins à domicile		
Groupes cibles ou situations cliniques visées : ‣ Usager ayant un diagnostic d'apnée du sommeil établi par une polysomnographie ou par une saturométrie nocturne nettement positive. ‣ Usager ayant un suivi clinique sous CPAP thérapie par l'inhalothérapeute du CSSS des Sources.		
Activité réservée : Initier une mesure thérapeutique selon une ordonnance collective.		

INDICATION :

- Aider à déterminer l'ajustement de pression optimale du CPAP.

CONDITIONS D'INITIATIONS :

- Dans le cadre du suivi clinique d'un usager sous CPAP thérapie référé par un médecin.
- Suite à une polysomnographie positive ou à une saturométrie nocturne nettement positive.

INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES :

- Assurer un traitement et un suivi optimal de l'usager.
- Optimiser la stabilité clinique de l'usager.

CONTRE-INDICATIONS :

- Antécédent de fracture du crâne.
- Écoulement de LCR.
- Toutes conditions où une augmentation de la pression intracrânienne est à éviter.
- Pathologies cardiaques instables.
- Pathologies ORL non traitées.
- Pneumothorax.
- Instabilité neuropsychique.
- Hypotension artérielle pathologique.
- Voies respiratoires supérieures contournées.

LIMITE/RÉFÉRENCE AU MÉDECIN :

- Aviser le médecin demandeur ou traitant des résultats.

DIRECTIVE/RÉFÉRENCE AUX OUTILS CLINIQUES :

- Se référer à la technique 5.1.2 « Autotitration du CPAP à domicile » du cahier des techniques et procédures des inhalothérapeutes du CSSS des Sources.

SOURCE :

- Cahier des techniques et procédures des inhalothérapeutes du CSSS des Sources, nov. 2006.

PROCESSUS D'ÉLABORATION	
Rédigé par : Julie Labrecque, chef des services diagnostiques, décembre 2011 **Personnes consultées :** Guylaine Bouffard, assistante chef inhalothérapeute, décembre 2011	
PROCESSUS D'APPROBATION	
Approuvée par la DSI :	
Brigitte Langlois, directrice	3 février 2012 Date
Approuvée par le CMDP :	
D^re^ Martine Robinson, présidente	2012.02.01 Date